
PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

LE LIRE, LE DÉFENDRE, LE PROPAGER

Considérons pendant quelques instants ces trois points d'une méditation toujours opportune et toujours d'actualité ; il s'agit, en effet, de trois devoirs éminemment sacerdotaux, que nous, prêtres du diocèse de Québec en particulier, avons envers le journal catholique.

* * *

La loi d'amour apportée au monde par Jésus-Christ nous a nettement tracé le devoir d'aimer notre prochain ⁽¹⁾ ; l'aimer, c'est lui vouloir du bien ; lui vouloir du bien c'est en vouloir faire plus encore à son âme qu'à son corps ; et faire du bien à son âme, ne consiste pas seulement à la préserver ou la guérir des fautes que réprouve la morale ; c'est aussi, et tout autant, la préserver ou la guérir des erreurs que réprouve la saine doctrine.

Autant la puissance de la presse aux mains des sectaires favorise l'expansion de l'erreur, autant cette même puissance, sous une direction nettement catholique, favorise le règne de la vérité parmi les fidèles.

Or le prêtre parmi son peuple n'est-il pas à la fois gardien de la morale et missionnaire de la vérité ? peut-il, dans sa lutte contre le mal, négliger l'appoint d'un si précieux secours ? a-t-il le droit de dédaigner ou de feindre d'ignorer le quotidien catholique qui porte chaque jour au foyer chrétien avec une information de choix, la vulgarisation des bons principes, l'interprétation pratique des enseignements de notre mère la sainte Église, et les sages directions de ceux que l'autorité ecclésiastique a proposés comme guides à la saine opinion publique ?

(1) Je vous donne un commandement nouveau : que vous vous aimiez les uns les autres (Jean, XIII, 34).